



Communiqué de presse

Stabilité des conditions tarifaires

Saint-Quentin-Fallavier, le 29 décembre 2023

Par saisine du 3 novembre 2023, MLP a présenté de nouvelles conditions tarifaires applicables à partir du 1er janvier 2024.

Les conditions de base de ces nouveaux barèmes sont inchangées grâce notamment à l'effet en année pleine de la suppression d'une journée de livraison vers les dépositaires, décidée courant 2023.

Le barème des prestations complémentaires a été réorganisé et simplifié, cette présentation permet une meilleure lisibilité pour les éditeurs.

Bien que l'Arcep ait rendu un avis favorable sur ces barèmes en date du 19 décembre 2023, elle s'interroge sur la soutenabilité du **plan d'affaires et la stratégie de MLP à l'horizon 2026**, sur la base des prévisions triennales transmises.

A titre liminaire, nous souhaitons préciser que ces prévisions tiennent compte de la baisse estimée des volumes et ont été établies sur un barème identique à celui en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2024.

Nonobstant, la trajectoire à moyen terme de la distribution de la presse doit être anticipée, non seulement par MLP mais par l'ensemble des acteurs en prenant en compte, avec réalisme, la baisse d'activité projetée.

Après trois années de réformes dogmatiques nécessitant un effort d'investissements démesuré en regard de la taille de nos entreprises, force est de constater que ni les dispositions législatives ni les dispositions réglementaires n'ont résolu les problèmes liés à la distribution.

Il faut désormais s'interroger sur des orientations pragmatiques permettant de garantir la continuité de la distribution de la presse au service des lecteurs et des territoires.

Notre système coopératif appelle une nécessaire collaboration entre toutes les familles de presse afin de rechercher des solutions d'intérêt général au détriment des intérêts particuliers.

Notre conseil d'administration portera, dès 2024, cette réflexion sur les missions de la messagerie, du niveau de service, du réseau de vente et du partage de la valeur au sein de la filière.

Le Conseil d'Administration